

Conseil communal de Lausanne

Initiative : interpellation urgente
Titre : Les STEPs de la région lausannoise sont-elles trop nocives pour le climat et la couche d'ozone ?
Initiant-e(-s) : Johann Dupuis

Selon une recherche dont les résultats sont parus la semaine dernière, les STEPs de la région lausannoise pourraient émettre bien plus de gaz à effet de serre que ce qui avait été anticipé jusqu'alors. Ces gaz sont excessivement nocifs pour le climat et la couche d'ozone. Or, les STEPs ne sont ciblés par aucune mesure spécifique du plan climat, malgré l'urgence climatique et environnementale votée par le Conseil communal lors de sa séance du 5 novembre 2019. La STEP de Vidy étant en cours de rénovation, une décision du conseil communal relative à cet objet est urgente.

Une recherche très récente de l'Institut fédéral suisse des sciences et technologies de l'eau (EAWAG) publicisée par la presse (dépêche ATS, 20 janvier 2022) démontre que les émissions de gaz à effet de serre des stations d'épuration en Suisse ont été largement sous-estimées, ce qui concerne également Lausanne.

Il s'agit avant tout de protoxyde d'azote (N_2O , plus communément appelé gaz hilarant). 3ème gaz à effet de serre le plus important à réguler selon le protocole de Kyoto. Son pouvoir radiatif est 265 fois plus important que celui du CO_2 et sa durée de vie dans l'atmosphère est également plus longue de 20ans (durée de vie de 120ans). En outre, le protoxyde d'azote est l'une des principales substances appauvrissant la couche d'ozone. Ce qui fait qu'une réduction rapide et immédiate des émissions de N_2O doit être une priorité pour lutter contre le changement climatique et contre les risques liés à l'affaiblissement de la couche d'ozone.

L'EAWAG estime que par le biais des émissions de N_2O des STEPs, une personne produit en Suisse 50kg d'équivalent CO_2 par année auxquelles s'ajoutent des émissions de méthane et de CO_2 en quantité moindre (20% des émissions annuelles d'une STEP pour ces deux derniers gaz). Les émissions des gaz à effet de serre issues des STEPs ont par ailleurs crû de 43% depuis 1990, bien que l'agriculture reste, et de loin, la source première de ce polluant.

Etant donné qu'environ 230'000 habitant.e.s sont relié.e.s à la STEP de Vidy (chiffres 2014), celle-ci pourrait donc émettre environ 13'800 tonnes de CO_2eq , soit presque 6x plus que ce qu'indique le plan climat de la Ville de Lausanne, ce qui équivaut à la totalité des gaz à effet de serre produits par le chauffage des bâtiments de l'administration. Il s'agit ici d'une grossière estimation, les émissions réelles ne pouvant être déterminées que par une campagne de mesures ciblée sur la STEP de Vidy.

Selon l'EAWAG, la réduction des émissions de N_2O produites par les STEPs doit désormais constituer une priorité politique, d'autant plus qu'elle ne contrarie nullement les objectifs de protection ou de fourniture en eau. Les émissions de gaz hilarant des STEPs peuvent être efficacement combattues par une optimisation des processus de dénitrification, par une bonne gestion et un bon contrôle de l'exploitation, notamment dans le cadre de l'aération des boues, ou encore par l'installation de catalyseurs. A noter que la combustion des boues d'épuration que la Municipalité prévoit dans le cadre du plan climat peut, sous certaines conditions, elle-même causer des émissions de N_2O .

Conseil communal de Lausanne

Le Conseil communal a déclaré « l'urgence climatique et environnementale et de prendre les mesures adéquates pour y répondre » (décision du Conseil Communal du 5 novembre 2019). Or, le Plan climat de la ville de Lausanne sous-estime probablement grandement les émissions de gaz à effet de serre de la STEP de Vidy et ne propose aucune mesure pour y remédier.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité a-t-elle pris connaissance des résultats de la recherche de l'EAWAG ? Quelles leçons ou conclusions en tire-t-elle ?
2. La Municipalité considère-t-elle également que l'importance des émissions de gaz à effet de serre de la STEP de Vidy pourrait avoir été sous-estimée par le Plan climat ?
3. Dispose-t-on d'estimations ou de mesures autres des émissions de la STEP de Vidy que celles contenues dans le bilan des gaz à effet de serre produit pour le plan climat ?
4. Qu'en est-il de la situation d'autres STEP desservant des habitants de Lausanne comme celle de Bretigny ? Dispose-t-on d'informations sur leurs émissions en gaz à effet de serre ?
5. Dans le domaine médical, une exposition trop élevée au protoxyde d'azote peut avoir des conséquences sur la santé. Le niveau d'émissions de la STEP de Vidy pourrait-il être dangereux pour ses employé.e.s ?
6. La Municipalité est-elle prête à mener une campagne de mesure des émissions réelles de gaz à effet de serre produites par la STEP de Vidy ?
7. Quels sont les éventuels processus de dénitrification des émissions atmosphériques de la STEP de Vidy déjà en place ? La rénovation en cours de la STEP de Vidy et les nouveaux processus de désodorisation de l'air qu'elle implique pourraient-ils conduire à une réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à la situation antérieure ?
8. Est-ce que la Municipalité pourrait prévoir et planifier des mesures supplémentaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de la STEP de Vidy et viser à leur élimination totale le plus rapidement possible et conformément au plan Climat ?

Lausanne, le 25 janvier 2022


Johann DUPUIS

Signataire(s) : Oleg GAFNER

Marie-Thérèse SANGRA

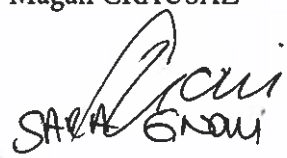
Anaïs TIMOFTE


Maimouna MAYORAZ


Samuel DE VARGAS


Alain HUBLER


Magali CRAUSAZ


SARA ENANI


Pierre Lourenco